

## Les 10 questions les plus fréquentes sur la pyrale du buis

### ***1/ La pyrale peut-elle attaquer d'autres arbres que le buis?***

A ce jour, la pyrale du buis reste un ravageur spécifique du buis. En dehors de quelques cas très marginaux, elles ne se développent pas sur d'autres essences.

### ***2/ Les chenilles ne consomment-elles que les feuilles de buis ?***

Non, elles mangent aussi l'écorce des rameaux et du tronc des buis

### ***3/ Tous les buis attaqués en 2016 n'ont plus aucune feuille, sont-ils morts ?***

Le buis est très résistant, le fait de perdre ses feuilles ne le condamne pas. Sa souche et ses racines restent vertes et il va « refeuiller » progressivement à partir du pied. En revanche, les chenilles consomment aussi l'écorce et là c'est plus problématique : un buis à l'écorce fortement consommée peut ne pas repartir...

### ***4/ Après tout, serait-ce si problématique si les buis venaient à disparaître ?***

Oui, car si ils n'ont plus de réelle valeur économique aujourd'hui, ils sont en revanche très importants par le rôle qu'ils jouent dans leurs milieux :

- leur enracinement permet de tenir les versants abrupts et évitent l'érosion et les glissements de terrain
- ce sont de véritables « tampons thermiques » qui permettent de limiter les chaleurs estivales et protègent ainsi les forêts qui poussent sur versant chaud.
- ils constituent un abri de choix pour la faune

### ***5/ Les papillons attaquent-ils les arbres fruitiers ?***

Non. Ils peuvent se nourrir de fruits très murs, comme les pêches de vignes, les raisins ou les framboises mais sans conséquence sur la santé de l'arbre.

### ***6/ Les chenilles sont-elles toxiques pour les oiseaux ?***

Non. A ce jour, aucune mortalité d'oiseau n'a pu être expliquée par la toxicité des chenilles. D'ailleurs, il semble que les mésanges et les pinsons en consomment de grandes quantités.

### ***7/ Est-ce que je peux sauver les buis de mon jardin ?***

Oui. Il faut traiter les jeunes chenilles avec un produit sélectif à base de Bacillus Thuringiensis (marque commerciale Foray 48B homologuée en forêt). Mais pour être efficace, ce traitement doit être effectué en sortie d'hivernage des chenilles puis à chaque nouvelle génération soit une dizaine de jours après les vols de papillon (jusqu'à 3 fois par an)

### ***8/ Les autorités ne peuvent-elles pas décider d'un traitement global des massifs pour se débarrasser de cette chenille ?***

Un traitement global en forêt est techniquement impossible. Les surfaces à traiter sont immenses. Le produit utilisé (à base de Bacillus Thuringiensis) n'est efficace qu'à certains stades de la chenille, le buis est présent en sous étage de la végétation forestière. Ces stades varient d'un massif à l'autre et il faudrait traiter à nouveau à chaque génération (minimum 3 fois par an). Un traitement global est donc techniquement et économiquement irréalisable.